



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 avril 2008
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Points 17, 18, 33 et 108 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-troisième année

La situation au Moyen-Orient

Question de Palestine

**Rapport du Comité spécial chargé d'enquêter
sur les pratiques israéliennes affectant les droits
de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes
des territoires occupés**

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

**Lettre datée du 22 avril 2008, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République islamique
d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée par Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, concernant la situation tragique dans la bande de Gaza, dans les territoires palestiniens occupés (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17, 18, 33 et 108 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Mohammad **Khazae**



**Annexe à la lettre datée du 22 avril 2008 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur la situation tragique qui perdure dans la bande de Gaza en Palestine. Ces derniers jours, cette région a été de nouveau témoin d'actes sanglants et de crimes contre l'humanité atroces perpétrés par les forces d'occupation sionistes, faisant des centaines de morts et de blessés parmi les Palestiniens. Exploitant le silence de la communauté internationale, en l'absence de réactions appropriées des instances internationales compétentes pour s'acquitter de leurs obligations humanitaires et juridiques s'agissant du maintien de la sécurité des nations et de la protection de leurs droits, le régime sioniste commet une fois encore des crimes odieux contre les Palestiniens, au mépris total des principes les plus fondamentaux des droits de l'homme et des autres normes et règles internationales bien établies. Après une longue période d'agression militaire, de bouclages complets, la commission de crimes brutaux et l'application constante de pressions politiques et économiques contre des Palestiniens innocents, en particulier la population dans la bande de Gaza, le régime sioniste a à présent inscrit à son ordre du jour le massacre quotidien de femmes, d'enfants et d'hommes sans défense dans ces territoires occupés, au vu et au su du monde civilisé.

La question que les nations du monde entier doivent se poser est de savoir pourquoi le régime sioniste, qui se livre à un massacre atroce du peuple palestinien et se livre sans relâche au terrorisme d'État, est autorisé à continuer d'être Membre de l'Organisation des Nations Unies. Comme vous le savez, ce régime est le seul Membre dont l'admission à l'Organisation a été subordonnée à des conditions, or il n'a respecté aucun de ses engagements.

Il ne fait aucun doute que la poursuite de ce génocide et véritable holocauste aura de graves répercussions pour la paix, la stabilité, la tranquillité et la sécurité de cette région volatile qu'est le Moyen-Orient et du monde dans son ensemble.

Au nom du Gouvernement et du peuple iraniens, tout en condamnant ces crimes israéliens et en avertissant qu'une catastrophe humanitaire risque de se produire dans la bande de Gaza, je vous prie, en qualité de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux responsabilités juridiques et humanitaires qui vous ont été confiées, de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser ces actes inhumains du régime sioniste et aider à atténuer les souffrances du peuple palestinien.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran
(Signé) Manouchehr **Mottaki**